



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/652

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 26 novembre 2024 de la Société SOLUTIONS 30 SUD-EST, sise 2229 route des Crêtes 06560 - VALBONNE représentée par Monsieur KARROUCHI Mohamed et agissant pour le compte d'ORANGE.

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SOLUTIONS 30 SUD-EST et son sous-traitant BTP NETWORK sise 8 avenue Anatole France 94600 CHOISY LE ROI, effectueront des travaux de réparation de canalisation au niveau du n° 206 impasse de la Forge en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation au droit de la zone d'intervention sera alternée manuellement .

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 23 décembre au jeudi 02 janvier 2025 inclus.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise SOLUTIONS 30 SUD-EST et/ou son sous-traitant BTP NETWORK qui seront et demeureront seuls responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 27 novembre 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

